

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

8^{ème} Commission
N° CP-2017-7-8-1

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

**AIDES ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES A LA JEUNESSE
ET A DIVERS ORGANISMES EN 2017**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2017 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 27 300 € pour le fonctionnement du Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (CDMIJ),
- 24 000 € pour le financement de 3 postes au titre du Fonds d'Aide à la Jeunesse, à l'Education Populaire (FONJEP) attribués à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, à l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC) et à l'Union départementale des Centres Socio-Culturels à hauteur de 8 000 € par poste soutenu,
- 54 400 € pour l'organisation d'actions et projets par les associations d'éducation populaire, membres du CDMIJ,
- 14 000 € de participation au budget de fonctionnement des 14 associations, membres du CDMIJ, à hauteur de 1 000 € chacune,
- 500 € d'aide à l'Association les Amis de Marcel RUDLOFF, organisatrice du Prix de la Tolérance,
- 2 000 € à l'Association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour l'organisation du 9^{ème} Championnat des mini-entreprises ouvert à six collèges Haut-Rhinois.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 122 200 € en dépenses de fonctionnement.

La 8^{ème} Commission du Conseil départemental, réunie le 16 juin 2017, a donné un avis favorable à ces dossiers.

Le Conseil départemental a inscrit un crédit de 400 200 € au BP 2017 pour l'attribution de subventions à divers organismes et associations liés à sa politique en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie scolaire.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières pour montant global d'engagement de 122 200 € en dépenses de fonctionnement.

Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'éducation et de la jeunesse du Département et concernent :

- Le soutien aux actions en faveur de la jeunesse : 119 700 €
- L'octroi de subventions à des organismes liés à la vie scolaire : 2 500 €

I. Le soutien aux actions en faveur de la Jeunesse.

Les subventions aux associations d'éducation populaire leur sont versées dans le cadre d'une enveloppe dont la répartition est proposée par le Comité Directeur du CDMIJ (Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse) avec qui le Département a signé une convention de partenariat.

Pour 2017, le crédit prévu s'élève à **119 700 €**, contre 145 000 € en 2016, soit une baisse de 25 300 € qui se justifie par la non reconduction du partenariat avec la CAF et l'Etat concernant le Centre de ressources des animateurs.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse, réunie le 8 juillet 2016, a souhaité revoir les principes de soutien de cette action départementale, son périmètre, sa lisibilité et les modalités de son financement.

Conformément à ces orientations, un travail de recentrage des actions développées par le CDMIJ et ses associations membres a été mené avec Monsieur Stéphane ESQUIROL, président du CDMIJ.

Il lui a ainsi été demandé d'orienter le soutien départemental vers les associations menant des projets en lien avec les compétences du Département et ses publics prioritaires : collégiens, personnes en situation de handicap, aide sociale à l'enfance, quartiers sensibles, personnes âgées

Un gros effort lui a été également demandé pour mieux communiquer sur le financement départemental ainsi que sur le retour d'informations des actions menées dans les territoires auprès de notre collectivité et de ses élu(e)s. Ce travail est en cours.

Il a abouti pour 2017 aux propositions qui vous sont présentées ci-après et qui ont fait l'objet d'un examen par la Commission de l'Education et de la Jeunesse, réunie le 16 juin dernier.

- Le fonctionnement du CDMIJ :

Le CDMIJ, tête de réseau départemental « jeunesse et éducation populaire », est la structure d'appui de l'ensemble des mouvements et institutions de jeunesse.

Il sollicite pour son fonctionnement la reconduction de sa subvention de **27 300 €** qui lui permet de faire face aux dépenses courantes telles que l'achat de fournitures administratives, assurance, affranchissement, frais de télécommunication... mais aussi au financement d'un poste de secrétariat, nouvellement créé par contrat d'accompagnement à l'emploi, pour 20 h/semaine.

Ses objectifs sont les suivants :

- Mener un programme d'initiatives jeunes dans les établissements scolaires,
- Développer des actions de promotion et d'accompagnement de projets favorisant l'implication et l'inclusion des jeunes (conseils d'enfants, juniors associations, projets jeunes ...),

- Poursuivre l'étude de la spécificité du public pré-adolescents et de sa place parmi les jeunes,
- Développer les moyens de communication qui permettront une meilleure lisibilité de son action et de ses partenariats.

La convention de partenariat avec le CDMIJ se trouve en annexe 3 du rapport. Il vous est proposé de l'approuver et de m'autoriser à la signer.

- Les projets des associations membres du CDMIJ :

Les associations membres du CDMIJ œuvrent hors champ scolaire et contribuent fortement à la citoyenneté des jeunes en favorisant le bien vivre ensemble, ainsi que la prise de responsabilités et constituent, de fait, un facteur d'intégration sociale. Elles sollicitent un soutien financier pour assurer leurs animations (3 postes FONJEP), mener des actions et assurer leur fonctionnement administratif.

- Les postes FONJEP : 3 associations (Fédération départementale de Foyers Clubs du Haut-Rhin, l'Association de la Jeunesse rurale section du Haut-Rhin et l'Union Départementale des Centres socio-culturels) bénéficient pour leur poste d'animateur d'un financement de l'Etat, dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire (FONJEP). Initialement au nombre de 4, seules 3 associations justifient cette année de l'existence d'un tel poste sur le Haut-Rhin.

Il est proposé que le Département complète ce financement à hauteur de 8 000 € chacun, **soit au total 24 000 €**. Vous trouverez en annexe les 3 fiches concernant ces postes avec le nom des titulaires et les missions remplies.

- Les actions : les associations membres du CDMIJ portent des projets d'actions qui concernent des actions de formation des bénévoles mais aussi diverses animations dans les territoires et la création d'outils pédagogiques. Celles qui vous sont soumises aujourd'hui pour l'année 2017 ont été sélectionnées par le CDMIJ au regard des orientations définies par la 8^{ème} Commission et selon une grille d'évaluation.

Ont uniquement été évalués les projets d'envergure départementale concernant la jeunesse et l'éducation populaire.

Sont susceptibles d'être éligibles d'un soutien au titre de cette action départementale, les seuls projets concernant :

- des actions de formation des bénévoles (hors BAFA/BAFD)
- des études sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire
- des actions en lien avec des objectifs éducatifs.

Dans le cadre de cette sélection, une attention particulière a été portée aux projets innovants, inter associatifs ou valorisant la jeunesse.

Le tableau en annexe récapitule l'ensemble de ces propositions dont le financement global représente **54 400 €**. La 8^{ème} commission a donné un avis favorable au vu du détail des actions subventionnées.

- Le soutien au fonctionnement : pour mettre en œuvre leurs actions ou projets, les associations, gérées et animées par des bénévoles pour la plupart, doivent faire face aux dépenses d'achat de fournitures administratives, d'affranchissement, des fluides, d'assurance, de télécommunication, entretien de locaux...

Il vous est proposé de contribuer au fonctionnement de chaque association, dont la plupart sont gérées et animées bénévolement, en allouant forfaitairement 1 000 € à chacune d'elle, soit au total **14 000 €**.

Une dotation de **119 700 €** est inscrite au budget départemental 2017 en crédits de paiement pour le fonctionnement du CDMIJ, le renouvellement des postes FONJEP et les actions spécifiques à réaliser par les associations membres du CDMIJ.

II. Le soutien aux associations liées à la vie scolaire en 2017

• Le Prix de la Tolérance :

L'association « Les Amis de Marcel Rudloff » organise chaque année le « Prix de la Tolérance Jeunes » dans les lycées, collèges et écoles d'Alsace en partenariat avec le Rectorat, la Région et les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les contributions des élèves peuvent prendre diverses formes : réalisation d'un CD-ROM, une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, production artistique, sur le thème du bien vivre ensemble.

La remise des Prix de l'édition 2016 s'est déroulée le 29 juin 2016. Pour le Haut-Rhin, le collège Forlen de Saint-Louis et le lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch figuraient au palmarès.

Le budget de cet évènement s'est élevé à 2 740 €. Chacune des trois collectivités y a contribué à hauteur de **500 €**.

Dans le contexte actuel, le message de tolérance que véhicule cette association, notamment dans les collèges, prend tout son sens.

La Région et le Département du Bas-Rhin reconduisent également leur soutien pour l'édition 2017.

• Le Championnat Régional des Mini-Entreprises

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées. Les 3 associations (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ont fusionné en Entreprendre pour apprendre Grand Est ; un conseil territorial est conservé à l'échelon local pour suivre de façon détaillée les activités menées sur le terrain.

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre.

Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'association et des responsables d'entreprises.

En 2016/2017, plus de 1 200 jeunes de 14 à 20 ans sont impliqués dans les mini-entreprises dans une des 79 mini-entreprises dont 500 jeunes Haut-Rhinois.

Ce concours récompense les meilleures équipes. Entreprendre pour apprendre a organisé le 11 mai dernier le 9^{ème} Championnat des mini-entreprises au Conseil de l'Europe.

En 2016/2017, 5 collèges Haut-Rhinois étaient engagés dans cette action : le Collège Gérard de Nerval de Huningue, le Collège Jules Vernes d'Illzach, l'Institut de l'Assomption de Colmar, l'Institut Don Bosco de Wittenheim et le Collège Villon de Mulhouse.

Le prix du meilleur projet Haut-rhinois a été décerné le 11 mai 2017 au collège Jules Vernes d'Illzach.

L'Association sollicite pour l'organisation de ce championnat une subvention départementale de **2 000 €** (contre 2 100 € en 2016 et 3 000 € en 2015).

En conclusion, il vous est proposé :

- D'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :
 - **27 300 €** au CDMIJ pour son fonctionnement (annexe 1),
 - **24 000 €** pour le renouvellement du financement de 3 postes au titre du Fonds d'Aide à la Jeunesse, à l'Education Populaire (FONJEP) avec la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC) et l'Union départementale des Centres Socio-Culturels à hauteur de 8 000 € par poste soutenu (annexe 1),
 - **54 400 €** aux associations membres du CDMIJ, pour l'organisation d'actions et projets répertoriés sur l'annexe 1, étant précisé que pour chaque association, la notification précisera le détail des actions financées,
 - **14 000 €** de participation au budget de fonctionnement de chacune des 14 associations, membres du CDMIJ, à hauteur de 1 000 € chacune (annexe 1),

Ces dépenses seront imputées sur le programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003 et leur versement se fera selon les modalités définies dans la convention pour le CDMIJ et rappelées sur les annexes jointes au présent rapport.

- **500 €** à l'Association les amis de Marcel RUDLOFF, organisatrice du Prix de la Tolérance (annexe 2),
- **2 000 €** à l'Association Entreprendre pour Apprendre Grand Est pour l'organisation du 9ème Championnat des mini-entreprises ouvert à cinq collèges Haut-Rhinois (annexe 2).

Les dépenses correspondantes d'un montant global de 2 500 € seront prélevées sur le programme E755 ligne 67-028-6713-26273-003. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec le CDMIJ (annexe 3).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN